

Par e-mail: [m@bakom.admin.ch](mailto:m@bakom.admin.ch)

Berne, 01 février 2024

## **Consultation : Révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)**

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet porte sur des modifications apportées à l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). La révision s'articule autour de deux points principaux. Il est tout d'abord prévu de diminuer progressivement la redevance payée par les ménages de 335 francs par année à 300 francs. Afin d'octroyer une période de transition suffisante à la SSR, cette réduction se fera en deux étapes, soit une première réduction de 335 à 312 francs par année dès 2027 puis une seconde baisse de 312 à 300 francs par année dès 2029. En outre, la révision de l'ordonnance prévoit d'élargir le cercle des entreprises exonérées de la redevance en fixant le seuil des entreprises concernées à celles présentant un chiffre d'affaires annuel de moins de 1,2 million de francs.

### **Le Centre peut envisager une adaptation de l'ORTV dans le contexte de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) »**

Alors que les démocraties font face à une polarisation toujours plus grande et que le corps électoral est exposé à un nombre croissant de « fake news », phénomène exacerbé par les progrès fulgurants de l'intelligence artificielle, il est essentiel que la population suisse ait accès à une information de qualité et neutre dans les différentes langues de notre pays, ce qui est le mandat central de la SSR. Le Centre y est particulièrement attaché, s'engageant fermement pour la cohésion de la Suisse.

Le Centre est clairement en faveur d'un service public fort dans le domaine de l'information. L'initiative « 200 francs, ça suffit (initiative SSR) » va trop loin et impacterait de manière substantielle les prestations offertes par la SSR. Notre parti salue l'intention annoncée par le Conseil fédéral de rejeter cette initiative. En 2018, l'initiative « no billag », qui souhaitait supprimer purement et simplement la redevance, avait été largement refusée par le peuple. La nouvelle initiative est moins radicale et en cela plus dangereuse, d'autant plus que le Conseil fédéral ne présente pas officiellement de contreprojet. Les modifications de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV), sujet de la présente consultation, peuvent toutefois être interprétées comme une sorte de contreprojet.

Le Centre tient cependant à souligner que ce n'est pas la forme habituelle que prend un contreprojet. Ainsi, du point de vue de la politique démocratique, il convient de juger de manière critique l'intention du DETEC d'adapter une ordonnance en réponse à une initiative. Un tel procédé limite *de facto* les options d'action du Parlement vis-à-vis de cette initiative et d'un contre-projet/contre-proposition. Par ailleurs, cela repousse aux calendes grecques la révision du contenu de la concession, plus précisément la discussion nécessaire sur le contenu et la portée du mandat de service public. Or, il est impératif que cette discussion soit menée dès à présent avec la SSR.

Toutefois, bien que l'on puisse déplorer que ce ne soit pas un chemin plus correct d'un point de vue démocratique qui soit emprunté, Le Centre peut, dans le contexte de « l'initiative 200 francs, ça suffit ! (initiative

SSR) », envisager la réduction à moyen terme de la redevance payée par les ménages de 335 à 300 francs (en deux étapes) ainsi que l'augmentation du nombre d'entreprises exonérées de la redevance. Le projet permet de renforcer les arguments en soutien à la SSR contre l'initiative en vue du débat qui s'annonce. Notre parti demande au Conseil fédéral de veiller à ce que la mise en œuvre concrète de ces modifications par la SSR se fasse dans le respect de la définition d'un service public en faveur de toutes les régions du pays.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

**Le Centre**

Sig. Gerhard Pfister  
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio  
Secrétaire générale Le Centre Suisse